



MAIRIE DE MEIGNEUX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2024

COMPTE RENDU

Présents : Véronique SAMSON, Pascal PATUREAU, Éric MARCHERAT, Estelle BOUTONNET, Mario MENDES, Rosina CAPICCHIONI, Julien CASSATA, Laetitia CHAPELLE, Sandrine DESMAREST, Christophe CHAPELLE.

Absents : Denis BARRAY

Rosina CAPICCHIONI a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : le 21 juin 2024.

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30.

A l'ouverture de la séance, Mme le Maire informe les conseillers qu'afin de régulariser les échéances du prêt en cours, elle a procédé à un virement de crédits du budget communal, de chapitre en chapitre, en vertu de la fongibilité des crédits relative à la M57.

- **2024-17 - MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES BRIE-COMTE-ROBERT, LE PIN, SAACY-SUR-MARNE, CHARNY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert;

Vu la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Le Pin ;

Vu la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Charny ;

Vu la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la communauté de Commune Gâtinais Val-de-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.
- AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée

Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 0

- **2024-18 DEBAT SUR LA PRISE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS**

Mme le Maire informe les Conseillers que la compétence assainissement sera obligatoirement reprise par la Communauté de Communes Bassée Montois (CCBM) au 1^{er} janvier 2026.

Souhaitant anticiper cette prise de compétence au 1er janvier 2025, et en considérant que la CCBM ne souhaite pas gérer directement cette compétence, nécessitant technicité et expertise, M. le Président de la CCBM a présenté aux maires un seul plan d'action : l'adhésion à un syndicat basé dans l'Aube : Syndicat Des Eaux de l'Aube (SDDEA).

Lors de la réunion, plusieurs points ont interpellé les maires :

- Proposition d'une seule et unique solution,
- Sur les 42 communes que compte la CCBM, 50 % de ces communes sont concernées par l'assainissement collectif. Aucune réunion n'a été proposée aux 21 communes en AC afin de débattre du sujet. Même si les 21 communes en assainissement individuel doivent se prononcer sur la prise de compétence de l'assainissement par la CCBM, les maires estiment qu'elles n'ont pas à statuer sur une situation qui ne les concerne pas.
- La CCBM n'est pas en mesure de créer son propre syndicat et sa régie assainissement (manque de technicité et de personnel qualifié),
- Les maires se sont interrogés sur la possibilité de fusionner avec la Communauté de Communes du Provinois, mais celle-ci ne possède pas encore cette compétence et le rapprochement ne semble pas envisageable par M. le Président de la CCBM.

Mme le Maire demande aux conseillers de considérer plusieurs éléments :

Pour :

- Prise de compétence en 2025,
- Suppression des contraintes administratives (budgétaires, tarifaires et de facturation) et techniques (entretien et dépannages) liées à l'assainissement en régie,
- Syndicat fiable créé en 1943,
- Pas de délégation de service public (DSP),

Contre :

- Syndicat basé dans l'Aube, hors Ile-de-France,
- Possible diminution des subventions départementales de Seine-et-Marne,
- Un seul scénario de présenté par la CCBM,
- Obligation de poursuivre l'entretien de certains avaloirs par la commune (eaux pluviales) = contrainte budgétaire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents s'oppose à la prise de compétence de la CCBM au 1er janvier 2025 par le manque de propositions et par cette demande de prise de position trop hâtive.

AFFAIRES DIVERSES

- **Concernant les élections**

Mme le Maire fait un point sur les directives et les consignes relatives aux opérations de vote qui se dérouleront les 30 juin et 7 juillet 2024.

- **Concernant les travaux**

- Maison des associations :

Mme le Maire informe qu'elle a sollicité M. Najib DAHMANI, auto-entrepreneur implanté sur le territoire communal, afin de démonter une cabane de jardin vétuste située à la maison des associations. Elle a fait procéder à l'étanchéité des murs du bâtiment de stockage, à la réfection de la vitre et a fait modifier l'auvent devant la porte d'entrée.

- Eglise :

Elle lui a également demandé d'établir un devis afin de refaire les joints des marches de l'Eglise qui se délitent.

- Affichage :
Mme Estelle BOUTONNET intervient suite à différentes remarques qu'elle a eu de visiteurs qui cherchaient leur chemin. Elle propose de faire implanter des panneaux signalétiques à divers endroits du village afin de renseigner la direction de la mairie, de la salle communale et du lavoir.
- Salle communale :
Afin de réfléchir au projet de réfection de la cuisine à la salle communale, Mme le Maire propose aux conseillers de se retrouver sur place. Une date est arrêtée.
- Station d'épuration :
Mme le Maire demande à M. Pascal PATUREAU d'effectuer une vidéo de la bâchée du 2^{ème} niveau afin de pouvoir la transmettre à M. BAYARD, directeur de chez ERSE, car le débit des flux n'est absolument pas efficient. Un mail lui sera adressé prochainement afin qu'il puisse se rendre compte et agir en conséquence.

- **Concernant le réseau téléphonique**

La Mairie a été destinataire d'un courrier officiel annonçant la fermeture du réseau cuivre pour les lignes téléphoniques en janvier 2028. Les usagers sont invités à se tourner vers des technologies alternatives comme la fibre optique, les réseaux haut débit mobile et le satellite.

- **Concernant l'antenne téléphonique**

Une demande de travaux a été reçue en mairie afin de créer l'alimentation électrique de la structure. Les fourreaux ont été implantés par ENEDIS. Les

D'autres travaux de raccordement au réseau de télécommunication nécessite le remplacement de poteaux télécom rue du Montois. Toutefois en raison de leur proximité avec les lignes électriques, une demande de coupure du réseau a été effectuée par l'entreprise afin d'opérer en toute sécurité.

- **Concernant l'emploi saisonnier**

Mme le Maire partage sa satisfaction du travail effectué par Méline MOREAU depuis mi-mai.

Cette dernière s'est occupée de repeindre les huisseries de la salle communale, les portes du lavoir, de l'atelier communal, la barrière devant l'ancienne école, elle a rangé la boîte à livres, désherbé la station d'épuration, passé le nettoyeur haute pression sur les marches de l'église, devant l'ancienne école et autour de la salle communale.

Le contrat de travail de Méline prenant fin mi-juillet, il sera prolongé jusqu'à fin août.

- **Concernant la secrétaire de mairie**

Mme le Maire indique que Claire BOUBOUILLE a réussi avec succès le concours interne d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Elle sera embauchée sur son nouveau grade le mois suivant.

Séance levée à 21h40.

Affichage le 5 juillet 2024